CHARTE SUR L'EGALITE, LA DIVERSITE ET L'INCLUSION

DÉPARTEMENT	RÉFÉRENCE	VERSION
RSE	2026	V.2

SOMMAIRE

Notre vision 3

Notre mission 3

L’objet de cette charte 3

Principes 4

Engagements 5

Notre vision

Pac Team SA est convaincu que la diversité et l'inclusion créent un environnement plus large et plus riche qui améliore la créativité, stimule l'innovation, la performance durable et la qualité de vie au sein de l'entreprise. Nous aspirons à être des modèles et des ambassadeurs de la diversité et de l'inclusion.

Notre mission

Accompagner notre clientèle dans la mise en valeur de leurs produits par des propositions personnalisées et avant-gardistes et privilégier un partenariat de confiance axé sur un service à 360 degrés.

Dans ce cadre, Pac Team SA s'engage à promouvoir des pratiques professionnelles responsables fondées sur l'égalité des chances, la diversité et l'inclusion.

L'objet de cette charte

Nous nous engageons à :

- ∇ Prévenir toutes les formes de discrimination
- ∇ Mettre en œuvre une approche en faveur de la diversité
- ∇ Promouvoir l'égalité des chances en matière d'emploi et l'égalité de traitement

La présente charte formalise la politique de Pac Team SA en matière d'égalité, de diversité et d'inclusion et constitue le cadre de référence pour l'ensemble de ses pratiques professionnelles.

Grâce à elle, nous mettons en œuvre une politique de gestion des ressources humaines axée sur la reconnaissance et le développement des compétences individuelles.

Elle doit être communiquée à tous les collaborateurs de Pac Team SA et distribuée à nos clients, fournisseurs et partenaires. Les différents acteurs s'engagent à promouvoir cette charte, à la respecter au quotidien et à en assurer l'application.

Principes

Nous soutenons les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, notamment les principes 1, 2 et 6 liés à la diversité et à l'inclusion. Pac Team SA s'engage à intégrer ces principes dans ses pratiques de gestion, ses relations professionnelles et sa culture d'entreprise.

- Principe 1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme
- Principe 2 : Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme
- Principe 3 : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- Principe 4 : Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- Principe 5 : Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- Principe 6 : Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession
- Principe 7 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
- Principe 8 : Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- Principe 9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
- Principe 10 : Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Nous soutenons également les Objectifs de développement durable (ODD), notamment :



Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et toutes les filles.

Objectif 5.1 : Mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard de toutes les femmes et de toutes les filles partout dans le monde ;

Objectif 5.5 : Assurer la participation pleine et efficace des femmes et l'égalité des chances de leadership à tous les niveaux de la prise de décisions dans la vie politique, économique et publique.



Objectif 10 : Réduire les inégalités à l'intérieur et entre les pays.

Objectif 10.1 : D'ici 2030, autonomiser et promouvoir l'inclusion sociale, économique et politique de tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de la race, de l'origine ethnique, de l'origine, de la religion ou du statut économique ou autre.

Objectif 10.3 : Assurer l'égalité des chances et réduire les inégalités de résultats, notamment en éliminant les lois, les politiques et les pratiques discriminatoires et en promouvant une législation, des politiques et des mesures appropriées à cet égard.

Ces objectifs constituent un cadre de référence pour orienter les actions de Pac Team SA en matière de responsabilité sociétale.

Nous sommes également engagés par *l'intermédiaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT),* dont les principaux objectifs sont de promouvoir les droits au travail, d'encourager la création d'emplois décents, de développer la protection sociale et de renforcer le dialogue social dans le domaine du travail. L'OIT lutte contre la discrimination dans tous ses domaines d'action.

Pac Team SA adhère aux principes fondamentaux de l'OIT, notamment ceux relatifs à la non-discrimination, à l'égalité de traitement et au respect des droits fondamentaux au travail.

De plus, notre *Charte éthique* souligne notre engagement à promouvoir l'inclusion et la diversité de nos intervenants.

Engagements

Conformément à cette charte, nous nous engageons à :

1. **Sensibiliser et former :** sensibiliser et former nos gestionnaires et employés impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion de carrière sur les questions de non-discrimination et de diversité afin d'éliminer les préjugés et de réduire les biais conscients ou inconscients en vue de promouvoir l'intégration de tous.
   Cette prise de conscience doit être permanente. La réussite d'une politique de diversité repose sur l'engagement actif de l'ensemble des collaborateurs. Nous visons à garder le lieu de travail libre de toute forme de discrimination, de harcèlement et de valoriser le respect mutuel et les principes d'égalité de traitement.

2. **Promouvoir l'application du principe de non-discrimination à toutes les étapes de la gestion des ressources humaines (recrutement, formation, promotion, évolution professionnelle).**
   Le respect de ce principe implique que chaque employé bénéficie de l'égalité de traitement et de considération. Nous nous engageons également à promouvoir un équilibre entre le travail, la famille et le temps libre, avec une harmonisation de la vie professionnelle avec la vie familiale et personnelle des employés.

3. **Recruter et promouvoir différemment :** nous cherchons à fournir un juste reflet de la diversité de la société au sein de notre personnel, y compris sa diversité culturelle, à tous les niveaux de qualification et de hiérarchie. Nous favorisons l'intégration et la promotion de profils diversifiés à tous les niveaux de l'organisation sans distinction de sexe, d'orientation sexuelle, de nationalité, d'origine ethnique, de religion, de convictions, d'âge, de handicap ou toute autre caractéristique protégée par la législation applicable. Nous visons à maintenir et à améliorer un environnement de travail diversifié.

4. **Communiquer** en interne et en externe notre engagement envers tous nos employés ainsi qu'envers nos clients, partenaires et fournisseurs, afin de les encourager à respecter et à mettre en œuvre ces principes d'égalité, de diversité et d'inclusion.

5. **Établir un dialogue social :** faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité un objectif de dialogue avec les employés.

6. **Évaluer et promouvoir nos actions :** évaluer régulièrement les progrès réalisés en informant des résultats pratiques résultant de la mise en œuvre de nos engagements. Cette démarche permettra d'identifier les progrès réalisés, les axes d'amélioration et les éventuelles difficultés rencontrées.

Ainsi fait à Cugy, le 12 août 2026

Sarah Bonneau



Directrice générale
Pac Team SA